

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 18 novembre 2019

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 14

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 11

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation de procès-verbal du 18 novembre 2019 2019.

Approbation de l'Ordre du jour.

I – Affaires administratives et financières

- Sujet 1.1 – Evolution de la carte comptable
- Sujet 1.2 – Compte financier 2019
- Sujet 1.3 – Remboursement des trop-perçus voyage et restauration
- Sujet 1.4 – Décision budgétaire modificative
- Sujet 1.5 – Conventions
- Sujet 1.6 – Accord pour l'adhésion des nouveaux collèves et lycée au groupement de commandes du lycée de Bréquigny
- Sujet 1.7 – Elections des représentants des parents d'élèves

II- Affaires pédagogiques et Vie scolaire

- Sujet 2. 1. Répartition de la DGH
- Sujet 2. 2. Ouverture d'un dispositif UPE2A – Unité Pédagogique pour les élèves Allophones Arrivants

III- Motion des enseignants, soutenue par les représentants des parents

IV- Bilan du confinement

V – A partir du 22 juin

Signatures



Le Président

A blue ink signature is written on the page.

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 16 juin 2020

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	TISSOT Florence			x				
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	MENOUD Clotilde			x				
Elus locaux	Agent Comptable	BOSSER Nicolas	x						
	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic			x				
	Groupement de commune	BILLARD Armelle	x						
	Commune siège	PITTOIS Yannick			x				
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme			x				
.....									
Personnalité qualifiée		PELHATE Frédéric			x				
Total	9		3	0	6				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DOARE Nicolas	x			SALIOT Catherine	x		
		MUTSHE Jean-Pierre			x	ESSEUL Alain		x	
		LE MOIGN Dany	x			AUFFRET-LEGAVRE Christelle	x		
		SAGOT-DANIEL Marie-Odile	x			ROIGNANT Laurence		x	
		DELEBECQUE Christophe			x	Christelle LEJRI	x		
		MONTAROU Karine			x	TROQUET Sandrine	x		
	POMMIER Charly	x							
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante									
Total	7		4	3		4	2		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PATRIARCHE-PATY Nathalie	x			RUSQUET Anne-Cécile		x	
		PASCO Maryvonne	x			LOPERA Natacha		x	
		CLAUSSE David	x			CLAUSTRE David		x	
		TOMASI Sophie			x	BURESI Caroline		x	
		COURTAND Cécile	x			SIMON Jean-Paul		x	
		PREIS Emiliana	x						
	MAHEO Matthieu			x					
Elèves	CASIN Klervie			x	MARCHAND Héloïse		x		
	SOMBA James			x	ZEPEDA Aukan		x		
	JAMES Arthur	x			LAZES Meï		x		
Total	10		6	4		8			

Nombre de présents : 17 personnes (le principal du collège, le gestionnaire, l'agent-comptable, la représentante du conseil départemental, 4 représentants des parents d'élèves, 8 enseignants, un représentant des élèves)

Introduction de M Dandin :

Trois sujets sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Garantie annulation voyages
- Motion sur le poste de CPE
- Bilan de la période de confinement

Approbation du PV du 18 novembre 2019 : Vote à l'unanimité

RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières :

Sujet 1.1 Evolution de la carte comptable

L'ouverture de 4 établissements en Ile-et-Vilaine entraîne un redécoupage des agences comptables. Le Collège du Rheu reste rattaché à l'agence comptable de Bruz.

Sujet 1.2 Compte financier 2019

Le bilan de l'exercice a été envoyé dans le dossier préparatoire. L'agent comptable du lycée de Bruz et le gestionnaire, en font une présentation :

- Tous les crédits pour les manuels scolaires n'ont pas été utilisés car le budget pour acheter des manuels pour une série complète d'élèves (200) est très important. Le montant non dépensé une année est reporté l'année suivante. Réflexion en cours sur le sujet.
- Les parents ont posé une question sur l'utilisation du Fonds Social Collégien.

Les familles doivent formuler une demande en remplissant un dossier. Elles peuvent être aidées par un assistante sociale. Ce fonds social sert aussi à acheter quelques kits fournitures.

Il y a eu moins de demandes de la part des familles et les subventions ont été supérieures.

39 élèves ont été aidés par ce fonds social.

- Le niveau des créances contentieuses a été réduit en 2019 de 3 413 à 2 300 €, grâce au travail de l'établissement et des huissiers. Cela concerne une douzaine de familles.
- Davantage de familles ont été aidées par le Département dans le règlement des voyages scolaires. (4 élèves concernés)
- Le nombre d'élèves boursiers est en hausse : 43 boursiers de plus en 3 ans (166 en 2019-2020, 123 en 2016-2017).
- La facture d'eau a été moins élevée cette année, la redevance pour les ordures également. Les factures de gaz et d'électricité sont désormais réglées directement par le Département

L'arrêté des dépenses est établi à 611 152,28 € et celui des recettes à 647 270,76 €.

Le fond de roulement est de 118 922,34 €, soit 71 jours de fonctionnement (préconisation de 30 à 90 jours avec un moyenne de 60 jours) 66 jours si l'on retire les créances.

Le résultat de l'année 2019 est arrêté à 24 918,12 €.

L'arrêt du compte financier est arrêté à l'unanimité – Délibération n° 28

La répartition des résultats est arrêtée à l'unanimité – Délibération n° 27

Sujet 1.3 Remboursement des trop-perçus voyage et restauration

Voyages : La saisie des RIB dans la base élève a permis de faciliter les remboursements aux familles.

Vote des prises en charge des frais d'annulation pour les voyages annulés : 3 540 € pour l'Italie et 3 190 € pour Londres – Montant relativement réduit grâce au fonctionnement des assurances annulation.

Remboursement pour le voyage en Italie, voté à l'unanimité – Délibération n°32.

Remboursement pour le voyage en Angleterre voté à l'unanimité – Délibération n°33.

Restauration : 5 000,00 € trop-perçus potentiellement à réaliser (à la main)

- Pour les familles en prélèvement automatique : remboursement avant le 14 juillet
- Pour les familles hors prélèvement automatique : remboursement à la rentrée.

Les échéanciers début avril et début mai ont été annulés.

L'échéancier début juin sera décalé début juillet au réel.

Sujet 1.4 Décision budgétaire modificative

Vote à l'unanimité sur l'admission en non-Valeur de créances : 762,26 € (SRH et SG). – Délibération n° 25.

Départ du représentant des élèves

Vote d'un prélèvement de 13 299,20 €, dont 10 000 € prévisionnel pour des achats liés au COVID -19.

Sujet 1.5 Conventions

- Convention avec le ministère de la défense « Classe Défense et Sécurité Globale » en lien avec l'éducation musicale – Délibération n° 34.
- Convention avec le SDIS aux gestes qui sauvent – Vote à l'unanimité – Délibération n° 35.

Vote avec une abstention

- Convention AR-KAN-SON pour la chorale -Vote à l'unanimité – Délibération n° 24.
- Convention de l'Association Sportive du collège avec Ouest Athlétisme 35
- Convention DAIP – Assistance Informatique – avec le Lycée de Vannes (dans l'attente du passage au Département dans le cadre du plan numérique collège : pas de date connue) - Vote à l'unanimité

Délibération n° 26.

- Groupement de commandes du Lycée de Bréquigny pour divers achats- Vote à l'unanimité – Délibération n° 30.

Sujet 1.6 Accord pour l'adhésion des nouveaux collèges et lycée au groupement de commandes du Lycée de Bréquigny

Intégration de nouveaux établissements : Vote à l'unanimité

Sujet 1.7 Election des représentants des parents d'élèves

Le vote se fera uniquement par correspondance pour la prochaine rentrée : Vote à l'unanimité

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques et vie scolaire

Sujet 2.1 Répartition de la DGH

La DGH a été présentée et validée en Commission Permanente.

La dotation plus importante de 20h00 est liée à l'ouverture de l'UPE2A depuis.

En EPS, le volume d'heures poste a augmenté : transformation de 3 HSA EN HP pour le BMP.

En SVT transformation d'un BMP de 6h + un stagiaire 10h en BMP 18h.

Le nombre de divisions à la rentrée 2020 est le suivant : (6^{ème} à 3^{ème}) 7 (191) / 8 / 8 / 8. L'effectif par classe sera d'environ 28 élèves.

9 dérogations en 6^{ème} ont été obtenues pour Cintré mais aucune pour La Chapelle-Thouarault

Vote à l'unanimité – Délibération n° 29

Départ d'un représentant enseignant et d'un représentant des parents

Sujet 2.2 Ouverture d'un dispositif UPE2A – Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants

Cette unité est ouverte à tous les élèves allophones. Beaucoup sont des mineurs isolés.

Le Rectorat a décidé d'ouvrir ce dispositif au collège Georges Brassens en raison de sa taille et de sa situation géographique (proximité de Rennes).

17 élèves maximum pourront être accueillis. Chaque apprenant bénéficiera de cet accompagnement pendant 12 mois.

Ils seront pris en charge par un enseignant spécialisé pour l'apprentissage du français (12h00 maximum), et seront affectés dans une classe pour le reste des 26h00 d'enseignement. L'emploi du temps de chaque élève sera aménagé et pourra changer chaque semaine, l'objectif étant qu'ils intègrent à temps plein le groupe classe.

Une salle de cours sera aménagée, grâce à l'aide du Département.

Départ d'un représentant des parents

RUBRIQUE III. Motion des enseignants, soutenue par les représentants des parents

Les enseignants demandent la création d'un demi-poste supplémentaire de CPE au vu du nombre d'élèves, de la plus forte mixité sociale, de l'inclusion et de l'ouverture d'une UPE2A. Cette demande avait déjà été formulée l'an dernier mais était restée sans suite.

RUBRIQUE IV. Bilan du confinement

La FCPE a réalisé une enquête afin de consulter les parents d'élèves sur la période de l'enseignement à distance et le retour au collège de leurs enfants.

- 967 mails ont été envoyés (transmis par le collège). 327 familles ont répondu.
- Les parents sont en majorité satisfaits de la continuité pédagogique et ont particulièrement apprécié les QCM, les visio-conférences et les vidéos.
- Ils ont également fait part de leurs difficultés face au manque de motivation de leurs enfants et au manque d'équipement informatique. Certains parents se sont sentis dépassés face à la complexité de l'accompagnement pédagogique et d'autres ont fait confiance à l'autonomie de leurs enfants.
- Les élèves ont étudié 2 à 4h par jour en moyenne et la quantité de travail a été jugée satisfaisante pour la majorité.
- Les familles ont souhaité le retour de leurs enfants pour plusieurs raisons : reprendre un rythme scolaire, se socialiser, pouvoir bénéficier des explications des enseignants.
- 45 % des non-retours s'explique par la crainte de la COVID. D'autres familles ont indiqué qu'elles étaient satisfaites du travail à distance et certains parents ont évoqué des raisons de santé.
- Les familles ont pu constater que le retour au collège a permis de remotiver les élèves.
- Les parents d'élèves ont aussi exprimé leurs inquiétudes liées à cette situation d'apprentissage très particulière : perte de repères, retard, baisse de niveau, inégalités, entrée au Lycée.

RUBRIQUE IV. A partir du 22 juin

Le protocole a été un peu allégé mais pas pour accueillir 850 élèves. La règle de la distanciation physique est d'un mètre latéral entre élèves. Les dernières informations arriveront mercredi soir. Les familles seront informées au plus tard jeudi en rappelant que la présence à l'école est obligatoire.

32 salles (au lieu de 16 salles) pourront accueillir les élèves mais les effectifs ne seront pas complets en respectant l'obligation de la distanciation.

Une hypothèse a été envisagée : passage en Groupe A / Groupe B de toutes les classes le lundi/mardi/jeudi/vendredi. Le mercredi sera consacré aux réunions de travail pour préparer la rentrée scolaire.

Fin du conseil d'administration à 20h25

Conseil d'administration du mardi 16 juin 2020

MOTION demandant la création d'un demi-poste supplémentaire de CPE au collège Georges Brassens du Rheu

Les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement du collège Georges Brassens souhaitent attirer l'attention sur la situation de la vie scolaire dans l'établissement.

Ils s'inquiètent de la charge de travail que les effectifs très élevés du collège font peser sur le seul poste de Conseiller principal d'éducation du collège. Avec près de 840 élèves attendus l'an prochain, et un seul CPE dans l'établissement, comment est-il possible d'assurer efficacement le suivi de tous les élèves ?

Par ailleurs, outre des effectifs élevés, l'établissement connaît depuis quelques années une plus grande mixité sociale et doit accompagner des élèves en situation d'inclusion toujours plus nombreux, qui peuvent aussi exprimer des besoins nouveaux. Si l'on peut s'en féliciter, force est de constater que de nouvelles problématiques apparaissent et que certains élèves ont besoin d'un suivi et d'un encadrement de tous les instants.

Les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement rappellent que le CPE, par ses missions et ses fonctions, est au cœur du fonctionnement de l'établissement. Il s'associe quotidiennement à tout ce qui concerne la vie de l'élève et son devenir. Il gère dans l'immédiateté les problèmes de vie scolaire qui se posent. Il centralise les données concernant les élèves, facilite la liaison entre les différents acteurs de la communauté éducative. Son lien avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques permet de fixer et de maîtriser les repères éducatifs pour tous les élèves. C'est un pivot fonctionnel de l'organisation du collège. Par sa disponibilité à l'égard des élèves et par ses échanges avec l'équipe éducative, le CPE participe à l'organisation et à la rénovation permanente de la Vie Scolaire.

C'est pourquoi, considérant qu'une personne ne peut porter, seule, la charge d'être le Conseiller principal d'éducation de 840 élèves, nous regrettons vivement de n'avoir pas été entendus l'an dernier et renouvelons notre demande de création d'un demi-poste de CPE à la rentrée prochaine.